

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

NOM & PRENOM DE L'ELEVE :

Date et lieu de naissance de l'élève :

RESPONSABLE LEGAL 1

RESPONSABLE LEGAL 2

NOM/PRENOM :

NOM/PRENOM :

Adresse

Adresse :

Tél :

Tél :

Mail

Mail :

Scolarité de l'enfant	DOCUMENTS	Pièce(s)	Pièce(s)
		Présentée(s)	Manquante(s)
ECOLE PRECEDENTE :	Livret de famille		
	Carnet de santé		
	Justificatif domicile		
	Certificat de radiation		
	Autre		
CLASSE :			

Fait à Tournon-sur-Rhône, le

Signature du responsable de l'enfant,

Décision de M. le Maire :

ECOLE :	Pour le Maire et par délégation, Jean-Claude BASTET <small>3^{ème} Adjoint chargé de la vie</small> Educative et de l'engagement citoyen
DATE D'EFFET :	

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies à l'occasion de l'inscription scolaire font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Enseignement de la Mairie.

* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le Service Enseignement sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données sont conservées 3 ans puis à partir de la date de recueil puis soumises à destruction.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : rgpd@tournon-sur-rhone.fr, Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône – Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse électronique suivante : rgpd@numerial.fr

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous devez saisir le DPO avant toute saisine de la CNIL pour assurer la recevabilité de votre demande.